

**ENQUÊTE****ÉLECTRICITÉ
PHOTOVOLTAÏQUE**

Les Hauts-de-France veulent faire briller le soleil

Notre région est l'une des moins pourvoyeuses d'énergie solaire, en France. Mais elle innove et commence à rattraper son retard.

PAR ANNE-SOPHIE HACHE
ashache@lavoixdunord.fr

1 En Hauts-de-France, 189 MW de puissance installée, l'une des plus faibles en France

EN puissance installée, 189 MW dont 97 dans le Nord et 36 dans le Pas-de-Calais, comme en croissance du marché, les Hauts-de-France sont avant-derniers au classement des régions françaises (1). La faute au soleil qu'on a dans le cœur, plus souvent que dans le ciel. « Les développeurs qui font des grosses puissances de plusieurs dizaines de mégawatts au sol travaillent d'abord sur les centrales plus rentables dans le versant sud, avant de le faire dans le nord où l'ensoleillement est moindre », explique François-Xavier Callens, chargé de mission au CD2E, pôle d'excellence régional qui accompagne les acteurs de la région (entreprises, territoires) dans l'éco-transition. Par comparaison, la puissance installée en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 1 436 MW. ■



30 ou 40 ans

Au minimum, la durée de vie moyenne des panneaux (les fabricants garantissent un rendement de 85 % après 25 ans). Elle est de 10 ans pour l'onduleur, la deuxième grande composante d'une installation solaire, qui fait la conversion du courant continu fabriqué par les panneaux, en courant alternatif. C'est aussi ce qui coûte le moins cher dans l'installation et il est réparable. En matière environnementale, le coût énergétique de fabrication d'une centrale est compensé au bout de deux années de production d'électricité.

Installée sur le site de l'ex-base militaire de Cambrai, la ferme solaire de Niergnies (dont 85 % se situe sur la commune de Séranvillers-Forenville), en fonctionnement depuis 2018, produira en juin, quand elle sera complètement opérationnelle, 60,7 mégawatts par an, devenant la plus importante de la région. L'agglo de Cambrai, l'un des cinq actionnaires du projet, touchera pendant la durée du bail (trente ans) des revenus estimés à 7,2 millions d'euros, en plus de ceux liés à l'imposition forfaitaire des entreprises (IFER). PHOTO CHRISTOPHE LEFEBVRE